

Cahier des charges

Le chœur interprofessionnel est un dispositif original de formation pour le développement des pratiques chorales scolaires et jeunes. Il s'adresse à toute personne susceptible d'encadrer des ateliers de pratique vocale, aux enseignants d'éducation musicale du 2nd degré et aux professeurs des écoles, aux Dumistes ainsi qu'à des enseignants des conservatoires, des écoles de musique et intervenants en structures d'animations socio-culturelles, sur la base du volontariat.

1. Cadre institutionnel

- Circulaire inter-ministérielle du 18 janvier 2019 parue au Bulletin officiel du 31 janvier 2019 « Développement du chant choral à l'École »
- Note de service du 2 mai 2019 parue au Bulletin officiel du 16 mai 2019 « Chœurs régionaux d'enseignants »

2. Objectifs

- Contribuer au développement professionnel et personnel des enseignants et intervenants
- Développer ou conforter des compétences vocales et des techniques de direction de chœur transposables aux situations d'enseignement par la pratique, l'observation et les échanges
- Renforcer les connaissances du répertoire vocal tant adulte qu'enfant

3. Public

Enseignants d'éducation musicale du 2nd degré, professeurs des écoles, Dumistes, enseignants des conservatoires et écoles de musique, intervenants en structures culturelles.

Les personnels intéressés adresseront une lettre de motivation au comité de suivi, faisant état d'un projet de formation continue et du réinvestissement envisagé auprès des élèves.

Le chœur sera composé à parité de 30 enseignants Education nationale et 30 enseignants Dumistes, conservatoires, écoles de musique et intervenants en structures d'animations socio-culturelles.

4. Contenus de formation

- Répertoire varié (patrimonial, contemporain, savant, populaire...) adapté aux adultes en formation et à un public hétérogène
- Les techniques vocales
- Les techniques de direction de chœur

5. Chefs de chœur

La formation sera assurée tout au long de l'année par deux chefs de chœurs qui seront les référents pédagogiques.

La coordination de la formation est assurée par le comité de suivi en lien avec l'association ARPA Mission voix Occitanie.

6. Engagements des participants

- Régularité de présence
- Travail personnel d'acquisition du répertoire et des techniques
- Rédaction d'un bilan de fin d'année destiné au chef de chœur et au comité de suivi : compétences acquises et les perspectives de réinvestissement dans l'enseignement.

La présence au chœur ne peut justifier une dérogation aux obligations professionnelles (notamment la participation aux conseils de classes, conseils d'école, réunion parents-enseignants...)

7. Organisation

Samedi 3 février: 1 journée de stage de pratique vocale avec la cheffe de chœur Florence Vettes, école de musique de Balma

Samedi 2 Mars: 1 journée de stage de pratique vocale avec la cheffe de chœur Jessie Brenac, école de musique de Balma

Samedi 27 Avril matin : stage de pratique vocale avec la cheffe de chœur Jessie Brenac, école de musique de Balma

Samedi 25 Mai: 1 journée de stage de pratique vocale avec les deux cheffes de chœur Jessie Brenac et Florence Vettes (un atelier le matin, un atelier l'après-midi en alternance entre les deux groupes de choristes), école de musique de Balma

Samedi 29 Juin : restitution

Octobre : retour d'expérience des stagiaires et perspectives de mise en œuvre

Novembre : retour d'expérience des stagiaires et perspectives de mise en œuvre

8. Modalités de participation

La participation à ce dispositif est laissée au libre choix des personnes.

Pour les enseignants de l'Education nationale : ce dispositif est fondé sur le volontariat. Il n'est pas inscrit dans les PDF et le PRAF ; il ne fait donc pas l'objet d'une indemnisation pour les frais de déplacement, ni d'ordre de mission.